

## Résumé de la formation :

L'erreur médicamenteuse est l'omission ou la réalisation non intentionnelle d'un acte survenu au cours du processus de soins impliquant un médicament, qui peut être à l'origine d'un risque ou d'un événement indésirable pour le patient.

Dans les établissements de santé, cette réalité doit être gérée par les professionnels impliqués directement dans la prise en charge des patients. La mise en place de démarches de retours d'expérience au sein des services cliniques et impliquant l'ensemble des professionnels concernés constitue aujourd'hui une priorité.

La mise en place de CREX « Médicament » permet l'analyse collective et rétrospective de cas anonymisés d'erreurs médicamenteuses. Elle a pour objectif la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration de la prise en charge médicamenteuse des patients. Cette démarche s'inscrit dans l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et dans l'évaluation des pratiques des professionnels de santé. Mis en place dans les secteurs d'activité clinique au choix de l'établissement de santé, le fonctionnement du CREX « Médicament » est structuré par une méthode qu'il convient de s'approprier.

Ce modèle organisationnel non spécifique aux événements de type erreurs médicamenteuses mais validé, est labellisé par la Haute Autorité de Santé comme une analyse de pratiques de type « gestion des risques en équipe ».

## Public concerné :

Médecin, Odontologiste, Pharmacien, Cadre de santé, Personnel paramédical ou sage-femme des établissements de santé (Publics et Privés) MCO, SSR, Psychiatriques, Hôpitaux locaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes

**Mode d'exercice :** Libéral, Salariés de centres conventionnés, Autres salariés (y compris hospitaliers)

## Durée de la formation :

7 heures  
1 jours 9H - 17H

## Responsable de la formation :

**GILLES AULAGNER**  
**Telephone :** 0472357307  
**Email :** gilles.aulagner@chu-lyon.fr

## Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

**MURIEL JOSSERAND**

**Telephone :** 0478777145

**Email :** muriel.josserand@univ-lyon1.fr

### **Prochaine session :**

**Date de début :** 12/01/2017

**Date de fin :** 12/01/2017

### **Session suivante :**

**Date de début :** 30/03/2017

**Date de fin :** 30/03/2017

### **Session suivante :**

**Date de début :** 15/06/2017

**Date de fin :** 15/06/2017

### **Session suivante :**

**Date de début :** 23/11/2017

**Date de fin :** 23/11/2017

### **Objectifs de la formation :**

Dans le cadre de la gestion des risques associés aux soins dans un objectif de sécurisation de la prise en charge médicamenteuse des patients dans les établissements de santé, formation au fonctionnement de CREX « Médicament ».

L'erreur médicamenteuse : typologie et signalement.

Fonctionnement d'un CREX pour les unités de soins : Principes, collecte d'événements, choix de l'événement porteur d'enseignement pour le système (criticité), méthode d'analyse systémique : ORION® ou autre méthode comparable, actions correctives (choix et suivi), communication.

### **Programme :**

La journée de formation s'articule en 2 temps :

- une demi-journée d'acquisition de compétences,
- une demi-journée de travail en atelier pluriprofessionnel.

Le contenu présenté s'appuiera sur les textes en vigueur et pourra être adapté par le formateur après avis de l'OMEDIT Rhône-Alpes en lien avec l'ARS Rhône-Alpes.

### **Evaluation initiale des connaissances/des pratiques du participant :**

En amont de la formation, les participants rempliront un questionnaire permettant d'évaluer leurs connaissances sur ce type de démarches et leurs pratiques au sein de leur établissement de santé. Une synthèse en sera présentée en début de formation.

### **Programme de la journée de formation :**

#### **? Préambule**

- Synthèse des questionnaires d'évaluation des participants
- Présentation générale du sujet et des textes réglementaires
- Rappel des bases réglementaires.

#### **- Notions sur l'événement relevant d'un CREX « Médicament »**

- L'erreur médicamenteuse
- Typologie : l'accident, l'incident grave, l'incident mineur et l'événement précurseur
- Fiches de signalement – règles et mise en œuvre

#### **- Fonctionnement d'un CREX « Médicament » pour les unités de soins :**

- Principe de fonctionnement
- Collecte d'événements - rôle du référent - exploitation de la base de données
- Choix de l'événement porteur d'enseignement pour le système (criticité)
- Choix des actions correctives
- Suivi des actions correctives
- Communication

### **Conditions de validation :**

Pour chaque participant, évaluation initiale des connaissances/des pratiques par un questionnaire rempli en amont de la formation, puis à l'issue de la formation, les compétences acquises par le participant et leur mise en œuvre

pratique seront appréciées par un retour d'information permettant de les évaluer et de restituer la conduite d'analyses d'erreurs médicamenteuses au sein d'un CREX « Médicament » (fiche à retourner au responsable pédagogique dans les 3 à 6 mois).

## **Moyens :**

### **pédagogiques :**

#### **Evaluation initiale des connaissances/des pratiques du participant :**

En amont de la formation, les participants rempliront un questionnaire permettant d'évaluer leurs connaissances sur ce type de démarches et leurs pratiques au sein de leur établissement de santé. Une synthèse en sera présentée en début de formation.

#### **Evaluation des compétences acquises par le participant et de leur mise en œuvre pratique :**

Les participants rempliront, dans les 3 à 6 mois après la formation, une fiche permettant d'évaluer à distance les compétences acquises et de restituer la conduite d'une analyse d'une erreur médicamenteuse au sein d'un CREX « Médicament » à laquelle ils auront participé. Cette fiche et un compte-rendu de CREX « Médicament » seront retournés au responsable pédagogique.

### **techniques :**

Nous évaluerons les participants 3 à 6 mois après leur participation à la journée de formation par l'intermédiaire :

- d'un questionnaire retourné au responsable pédagogique portant sur la mise en œuvre pratique des compétences acquises au sein de l'établissement de santé : participation à une CREX au sein d'un service clinique, restitution de l'analyse d'un cas traité, mise en œuvre et suivi des actions d'amélioration,
- associé à un compte-rendu (CR) de CREX auquel le professionnel aura participé dans son établissement de santé d'origine. Ce CR sera anonymisé avant envoi sauf en ce qui concerne le professionnel concerné.

## **Lieu principal d'enseignement :**

- Lyon Est (Lyon 8ème) - campus Rockefeller

## **Tarifs :**

---

**Montant :** 400 euros

## **Modalités d'inscription :**

**Merci de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous à :**

**Muriel JOSSERAND**

Université Claude Bernard Lyon 1

Service de la formation continue

Antenne santé

8 avenue Rockefeller - 69373 Lyon cedex 08

**Tel :** 04 78 77 71 45

**Email :** [muriel.josserand@univ-lyon1.fr](mailto:muriel.josserand@univ-lyon1.fr)

## **D'autres formations à Lyon peuvent vous intéresser :**

[Formation REMED](#)